

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 29/06/16

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20160620-lmc192869-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du lundi 20 juin 2016

**POLITIQUE C06 SDIS ET GENDARMERIES
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
GENDARMERIE DE SAINT GERMAIN-EN-LAYE
OPÉRATION DE TRAVAUX**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE la programmation des études préalables et la réalisation d'une opération de travaux de remplacement des menuiseries extérieures des logements de fonction et du 1^{er} étage de la caserne à la gendarmerie de Saint-Germain-en-Laye, pour un montant global prévisionnel de 1 775 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à effectuer au nom du Département toute demande d'autorisation de construction ou d'aménagement et à signer les actes et tous documents relatifs à l'exécution de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et des autres organismes financeurs, et à conclure, le cas échéant, avec ces partenaires une convention relative à ces financements.

DIT que les travaux seront imputés au chapitre 23, article 231318 du budget départemental.